Image not found or type unknown

Quelles obligations ai-je ?

Par **Julie Noiram**, le **02/04/2017** à **00:18**

Bonjour,

Je suis séparée du papa de ma fille depuis 6 ans. Nous étions à l'époque passés devant le JAF et avions établis une garde alternée d'un commun accord.
Un an plus tard, le papa est parti vivre à plus de 1.000 km et en Espagne. J'ai du coup déménagé dans une autre région afin de me rapprocher de ma famille (déménagement simultané pour tous les deux). Aujourd'hui, aucun autre passage devant le JAF n'a été fait et nous nous entendons pour que le papa voit notre fille pour les vacances.

Jusque là, j'ai été très arrangeante en amenant la petite en avion à 2 h de route de chez lui (au lieu des 6 h de mi-route) la plupart du temps. La semaine prochaine, je l'amène à 4 h de chez lui en train. Seulement, il y a 4 mois, quand j'ai pris les billets, je me suis trompée en annonçant au papa l'heure d'arrivée (arrivée annoncée pour midi alors que c'est en réalité 16 h). J'ai donné l'heure du changement de train, je ne sais pas pourquoi.
Aujourd'hui, il me fait un scandale car je ne lui ai pas donné les bonnes informations et que c'est à moi de me débrouiller pour que la petite soit au lieu que j'ai proposé à l'heure que j'avais annoncée. Pour y parvenir, il faudrait soit que je prenne un train la veille (1 des deux billets n étant pas échangeable/remboursable, ça va être hors de prix), en payant un logement pour la nuit supplémentaire, soit que j y aille en voiture (idem, essence + billets perdus). Il ne veut faire de son côté aucun arrangement.

Si j'écoute ma fille, elle aimerait autant ne pas y aller... mais je sais qu'une fois qu'elle y est, elle est heureuse (elle aura 11 ans en juillet).

Quelles sont mes obligations vis à vis du papa ?
Je pense qu'un nouveau passage devant le JAF va s'imposer car la situation n'est pas claire et je ne voudrais pas que ça me tombe dessus.

Merci d'avance pour votre réponse.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés